



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 13/09/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNAT SENIORS

Courriel de l'AS PARIS du 07/09/2022 demandant une dérogation éclairage stade Nelson Mandela en seniors D2 pour la saison 22/23

La commission accordera la dérogation pour cette saison sur présentation du dossier introduit auprès de la commission des terrains demandant le classement de l'éclairage.

Courriel de la CAMILLIENNE du 12/09/2022 demande de dérogation éclairage du stade Léo Lagrange en seniors D1 pour la saison 22/23

La commission accordera la dérogation pour cette saison sur présentation du dossier introduit auprès de la commission des terrains demandant le classement de l'éclairage (cf PV du 06/09/22 concernant le terrain proprement dit)

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININS

Match n° 24602361 PETITS ANGES / SOLITAIRES D1 du 10/09/22

Courriel de PETITS ANGES du 07/09/2022 déclarant forfait avisé pour cette rencontre, motif : manque de licences.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Petits Anges.

Match n° 24602357 SALESIENNE PARIS / COURONNES OFC D1 du 10/09/22.

Courriel de COURONNES OFC du 09/09/22 déclarant forfait avisé pour cette rencontre, motif : manque de licences.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de COURONNES OFC.

JEUNES

U16

Courriel de l'AS BONCONSEIL du 12/09/22 demandant le désengagement de l'équipe 2 en championnat D3.C après la parution du calendrier.

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de l'AS BON CONSEIL et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Courriel de Paris CA 14 du 09/09/22 demandant une dérogation d'horaires pour jouer tous ses matches des deux équipes U16 en D1 D3.D à 11h00, motif : obligation de libérer le terrain à 13h00 pour la ligue2 féminine.

La commission accorde pour la saison 22/23 cette dérogation.

Courriel de la DJS du 09/09/2022 nous informant que tous les créneaux attribués au club de Ternes Paris Ouest en catégorie U16 sont à 11h00 au stade Paul FABER.

La commission accorde un coup d'envoi à 11H dans cette catégorie.

U18

Courriel de l'AS BONCONSEIL du 12/09/22 demandant le désengagement de l'équipe 2 de l'AS BONCONSEIL en D3.B après la parution du calendrier.

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de l'AS BON CONSEIL et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match n° 24580955 ES 16^{ème} 2 / ENFANTS GO D3.B DU 18/09/22

Demande de modification sur footclub - Accord des 2 clubs pour jouer le 25/09/22

La commission refuse l'homologation de cette date qui a été retenue pour le premier tour de la coupe du district 75 U18.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Courriel de la CAMILLIENNE du 12/09/22 nous informant d'un tragique accident sur le stade Léo Lagrange (lors d'un match amical le 11/09/22 (décès d'un joueur vétérans) et demandant le report de la totalité des rencontres du 17 et 18 septembre 2022.

match n° 24580693 PARIS CA / CAMILLIENNE seniors D1 du 17/09/22

match n° 24551629 CAMILLIENNE 2 / ES PARIS XIII seniors D2 du 18/09/22

match n° 24552247 MINHOTOS/ CAMILLIENNE anciens D1 du 18/09/22

match n° 24552645 CAMILLIENNE / PARIS 15 AC U18 D1 du 18/09/22

match n° 24557915 PITRAY OLIER 2 / CAMILLIENNE U16 D2. B du 18/09/22.

La commission présente ses condoléances à la famille du joueur et au club et reporte toutes ces rencontres à une date ultérieure.

RAPPEL

HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)